

**Commune de
LA-CHAUSSÉE-TIRANCOURT**

pour la protection de l'environnement

**CONSULTATION
PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté interpréfectoral du 12 octobre 2021, il sera procédé, du 2 au 30 novembre 2021 inclus, soit pendant 29 consécutifs, à une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS ALLIANCE ENERGIES, en vue d'exploiter une installation de méthanisation de déchets non dangereux, sur le territoire de la commune de LA CHAUSSÉE-TIRANCOURT, parcelle cadastrée section A n°191 et d'épandre les digestats produits.

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée dans les communes de LA CHAUSSÉE-TIRANCOURT et dans celles incluses dans son rayon d'affichage ainsi que celles concernées par les risques et inconvénients dont ce projet pourrait être la source, à savoir : AUXI-LE-CHATEAU (62), AIRAINES, BAVELINCOURT, BEAUQUESNE, BELLANCOURT, BELLOY-SUR-SOMME, BETTENCOURT-RIVIERE, BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT, BRUCAMPS, CARDONNETTE, CAVILLON, CONTAY, DOMART-EN-PONTHIEU, FOURDRINOY, FROHEN-SUR-AUTHIE, HANGEST-SUR-SOMME, HERRISSART, HORNOY-LE-BOURG, MAISON-PONTHIEU, MAIZICOURT, LE MESGE, MOLLIENS-DREUIL, MONTAGNE-FAYEL, NEUILLY-LE-DIEN, OISSY, PIERREGOT, POULAINVILLE, PROUVILLE, PUCHEVILLERS, QUESNOY-SUR-AIRAINES, RIENCOURT, RUBEMPRE, SAINT-GRATIEN, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE, SOUES, TAILLY, TALMAS, VADENCOURT, VAIRE-SOUS-CORBIE, VAUCHELLES-LES-DOMART, VIGNACOURT, VILLE-LE-MARCLET, VILLERS-BOCAGE, WARLUS, YVRENCH, YZEUX ainsi que sur le site de la préfecture : <http://www.somme.pref.gouv.fr/>

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation publique seront déposés au secrétariat de la mairie de LA-CHAUSSÉE-TIRANCOURT afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet :

Soit : le lundi de 15h00 à 18h00, le mardi, le jeudi et le vendredi de 10h30 à 12h00 et de 16h30 à 18h00 et le mercredi de 10h00 à 12h00.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de LA CHAUSSEE-TIRANCOURT et seront annexées au registre, ou à la préfecture de la Somme, par voie postale ou par voie électronique à l'adresse pref-consult-public@somme.gouv.fr.

Le registre de la consultation sera clos et signé par le maire de la commune de LA CHAUSSEE-TIRANCOURT, le 30 novembre 2021.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté interpréfectoral d'enregistrement, ou un arrêté interpréfectoral de refus pris par la préfète de la Somme et le préfet du Pas-de-Calais.

Amiens, le 12 octobre 2021

Pour la préfète et par délégation,
La cheffe de bureau,



Caroline LANTENOIS